

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Florence GERMON , Christelle SENECHAUD, Nadège FILHON, Nathalie REMEAU, Sabrina GIRAULT, Mélissa TOUCHARD, Stéphanie GIRE  
Messieurs Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Régis LACROIX, Wilfried GUIGNARD, Michel LEDOS, Maxime LAMBERT, Marc BALABAUD , Bertrand BOUCHER

Marie-France DUPONT donne procuration à Marjorie DUPÉ

Absent excusés : Loïc MOREAU

Mme Marjorie DUPÉ a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 30 minutes, au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sur convocation du lundi 14 septembre 2020, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juillet 2020
- 2 déclaration d'intention d'aliéner – point sur les demandes reçues depuis le dernier Conseil
- 3 règlement du Conseil Municipal
- 4 projet d'arrêté Biotope : avis du Conseil Municipal
- 5 personnel : fixation des ratios concernant les avancements de personnel proposé par le Centre de Gestion
- 6 création des postes concernant les avancements proposés
- 7 modification du temps de travail des personnels administratifs.
- 8 Programme des travaux qui seront engagés avant la fin de l'année
- 9 préparation du Marché de Noël
- 10 Questions diverses

### **1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juillet 2020**

Le compte rendu du 29 juillet est adopté à l'unanimité des présents.

### **2-Déclaration d'intention d'Aliéner**

Le Maire fait un point sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil Municipal. Demandes pour lesquelles aucune préemption n'a été envisagée.

5 maisons (maisons situées rue de la Roulerie ; rue du Moulin Rouge ; rue de la Cure ; rue de Fougeroux et rue du Moulin Corneau) et 2 terrains (lotissement Chalets de l'Aunis et un terrain GPM)

### **3-règlement du Conseil Municipal**

Nous avons obligation dans un délai de 6 mois après l'installation du Conseil Municipal de voter un règlement de Conseil Municipal. Celui-ci devra donc être voté avant fin novembre. Nous avons le temps pour le valider. La proposition faite, est de prendre connaissance du règlement proposé, pour le valider ou le modifier lors d'une prochaine réunion de Conseil ; celui-ci étant relativement conséquent (une vingtaine de pages)

Marjorie Dupé donne lecture du règlement proposé ; un exemplaire est remis à chaque conseiller ; le règlement sera validé lors d'une prochaine séance

### **4-Projet d'arrêté Biotope : avis du Conseil Municipal**

Mr Le Maire rappelle la réunion qui a eu lieu avec la Chambre d'Agriculture pour explication du Projet d'arrêté Biotope.

Il annonce s'être réuni avec les Maires des Communes voisines visées également par cet arrêté, dans le but de faire un courrier commun.

Après discussions avec les autres Maires, et avec le vice-président de la Communauté De Communes en charge des problématiques liées à l'eau , il est précisé que chaque Municipalité doit rendre son avis à la Préfecture ; et que la CDC, bien que non concertée, donnera également son avis, avis qui sera signé conjointement par le Président de la CDC et les différents Maires. Mr Le Maire donne lecture de la lettre qui sera envoyée par la CDC, émettant un avis réservé sur cet arrêté.

Le Conseil Municipal décide d'émettre l'avis suivant, qui sera envoyé à la Préfecture avant le 25 septembre, date limite pour l'envoi de l'avis :

« Monsieur le Préfet,

Après lecture et présentation du projet d'arrêté par la Chambre d'Agriculture, le Conseil Municipal ainsi que les agriculteurs expriment des avis plus ou moins négatifs, faisant ressortir les points suivants :

- 1 L'arrêté évoque très peu l'entretien et la gestion du Curé. Des interrogations fortes se font entendre au niveau de l'écoulement de la Charre, « ruisseau » traversant le village, qui s'il est mal entretenu entraînera assurément l'inondation du bourg.
- 2 L'interdiction du prélèvement d'eau pour les exploitants est inconcevable pour les agriculteurs.
- 3 Une gestion raisonnée des peupleraies est possible.
- 4 Avec l'interdiction de l'usage de fertilisants et de produits phytosanitaires sur les prairies, la perspective de MAEC n'est pas assurée.

**Cet arrêté aurait un impact fort sur les exploitants et donc une influence sur l'économie du territoire.**

**Aujourd'hui nous ne prenons pas position pour ou contre cet arrêté. Nous souhaitons une réunion avec tous les acteurs concernés, sous votre autorité, afin de construire ensemble un projet et des échéances viables pour les parties concernées. »**

#### **5- personnel : fixation des ratios concernant les avancements de personnel proposés par le Centre de Gestion**

Marjorie Dupé fait état des membres du personnel communal qui restent dans l'attente d'un avancement.

Les avancements ne sont pas obligatoires, mais constituent la promotion des personnels territoriaux. Il semble normal de suivre les propositions faites, qui sont basées sur une période d'ancienneté à un certain grade. Il est proposé de promouvoir 100 % des personnels pouvant prétendre à ces avancements pour l'année 2020. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **6-création des postes concernant les avancements proposés**

Compte tenu du point précédent, il est proposé de créer :

- \* 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère Classe en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.
- \* 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles en remplacement d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles 2 ème classe.
- \*4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe en remplacement de 4 postes d'adjoint technique territorial

Le Conseil accepte à l'unanimité ces modifications de postes.

#### **7- modification du temps de travail des personnels administratifs.**

Marjorie Dupé fait état de la demande de Mme Emilie TILLAND de travailler à 80 %.

Pour se faire, nous devons adresser une demande au comité technique du Centre de Gestion, sur la possibilité d'instituer le temps partiel dans notre collectivité. Le dossier étant à remettre avant le 8 octobre.

Après avis du comité technique, qui sera émis le 19 novembre, nous pourrions accéder à la demande de Mme TILLAND

Afin de ne pas perdre en temps de travail administratif, nous avons renouvelé le contrat à durée déterminée de Mme Alexandra DUGAY pour une période de 6 mois en augmentant son temps de travail.

Elle travaillera à partir du 1<sup>er</sup> octobre à 80 % soit 28 heures hebdomadaires au lieu de 24,5 heures dans le contrat précédent.

Nous espérons ainsi pouvoir effectuer les tâches administratives dans les meilleurs délais tout en maintenant l'accueil du public.

Après discussion avec le Conseil Municipal, il semble important de maintenir un accueil du public le vendredi après midi.

#### **8- Programme des travaux qui seront engagés avant la fin de l'année**

Alain FONTANAUD remet aux Conseillers un état des travaux à réaliser en priorité. Travaux qui devraient être lancés avant la fin de l'année en fonction des possibilités et des disponibilités budgétaires.

- Le premier gros chantier qui démarre cette semaine est le Curage de la Charre, afin d'éviter toute nouvelle inondation. Ce chantier est à faire en priorité avant l'arrivée de l'hiver.

- Démarrera ensuite le chantier des plantations des espaces verts dans la rue de Ligoure, la place de la Mairie, l'allée de la poste, le Clos de Ligoure et la rue du 8 mai.

Régis LACROIX en charge de ce chantier explique la sélection des arbres, arbustes et plantes qui mettront en valeur nos rues. Un document reprenant les photos des différentes plantes est remis aux Conseillers.

Ce chantier aura lieu au mois de novembre. Avec l'aide des employés communaux et la participation du Conseil et de certains habitants qui se sont déjà portés volontaires. On peut le définir comme un grand chantier « participatif » qui nous permettra de faire nous mêmes, de manière à économiser pour pouvoir fleurir plus largement.

- L'Abri bus rue de Saintonge, sera posé prochainement (après réparation suite à incendie de l'abribus qui était stocké place de la Mairie).

-Eric Robin évoque l'écoulement d'eau de la Place qui ne s'effectue pas, et surcharge la rue de Ligoure qui ne peut absorber. Il faut étudier de manière urgente les réseaux pour évacuer l'eau de la Place et créer si possible un nouveau réseau.

- Mr Le Maire présente également le détail des différents points de voirie à revoir dans le village et sur les voies communales dans les campagnes. Des choix seront faits en fonctions des priorités et des budgets.

#### **9- Marché de Noël**

Compte tenu des restrictions imposées actuellement par le COVID 19, il semble difficile d'organiser le marché de Noël dans la même configuration que l'année dernière au Centre Rencontre.

Il est proposé de revenir à une organisation en extérieur sur la place de la Mairie ; tout en limitant les regroupements de plus de 10 personnes.

Le Conseil Municipal valide cette possibilité. Mr Le Maire pourra ainsi faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour l'organisation de cette manifestation.

#### **10- Questions diverses**

- une visite des gendarmes nous confirme un avis favorable pour la vidéo-protection. Nous devrions recevoir très prochainement l'avis de la Préfecture.

-Sabrina GIRAULT évoque les démarches entreprises par ENEDIS pour le remplacement des compteurs électriques par des Linky. Le Maire précise que la Mairie n'a pas été concertée, et qu'elle n'a pas son mot à dire sur le sujet. Seules les personnes ayant des compteurs non accessibles sur la voie publique sont contactées. A terme tous les compteurs seront remplacés.

- Nous avons reçu la semaine dernière un cabinet d'Avocat spécialisé dans les collectivités. Nous avons pu aborder avec lui différents dossiers d'urbanisme posant problème.

- une réunion se tiendra prochainement avec les p'tits Ligouriens pour évaluer les besoins en matière de Centre de Loisirs.

- La visite des bâtiments Communaux pour les Conseillers municipaux est organisée le samedi 26 septembre à 9h30

-Dimanche 27 septembre, les membres du Conseil Municipal désignés iront voter pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Marjorie DUPE

